



## LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N° 209

CIRCULAIRE CHIMIE

LE 18 AVRIL 2011

### **Pénibilité au travail : Le masque tombe !!!**

Le 13 avril 2011 s'est tenue à l'Union des Industries Chimiques la quatrième réunion relative à la pénibilité au travail. L'ordre du jour unique concernait «la prévention» de la pénibilité **et** en évacuant **sciemment la «réparation» de la pénibilité !**

Le rythme de travail, l'environnement, les contraintes physiques et l'effet psychologique restant des causes liées entre elles, il est donc hors de question pour **Force Ouvrière** de dissocier la réparation de la prévention, au motif que la législation ne l'aurait pas prévu... C'est pourquoi la délégation **Force Ouvrière** a réitéré ses revendications (Cf. au verso).

A force de questionnements, **Force Ouvrière** a réussi à faire tomber le masque de la Chambre Patronale, qui se cache derrière des dispositions législatives, sans aucune envie de construire un réel accord qui pourrait supprimer ou minimiser la pénibilité au travail. Preuve est faite lorsque l'UIC nous informe qu'elle souhaite un accord d'une durée de vie de trois ans *«comme le prévoit le législateur...»*.

La pénibilité ne supportant aucunement la médiocrité, **Force Ouvrière** s'inscrit dans un état d'esprit de réelle négociation, en effet nous constatons que nous étions la seule Organisation Syndicale (malgré l'importance du sujet) venue déposer ses revendications légitimes par écrit.

Finalement, le but inavoué de la Chambre Patronale pour cette journée consistait à introduire sur la scène de la négociation l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), appuyée bien entendu par la CFDT.

Ne doutons pas que l'UIC sera tentée de privilégier les recommandations ou suggestions de l'ANACT en lieu et place des revendications syndicales, c'est tellement plus mignon !!!

Cette agence s'évertuera certainement à nous imposer une feuille de route qui pourrait nous conduire à ne traiter que les trois facteurs principaux cités par le législateur, et somme toute, délivrera un **label sécurisant** aux patrons de la Chimie afin de leur donner bonne conscience.





Lors de la prochaine réunion du 26 mai 2011, nous saurons recevoir comme il se doit cette agence, qui, pour la Chambre Patronale et la CFTD, semble être la mieux placée pour préconiser toutes les solutions afin d'éradiquer la pénibilité sur nos postes de travail...

## Revendications **FORCE OUVRIERE** déposées le 13 avril 2011.

- La responsabilité de l'organisation du travail doit rester du ressort de l'employeur, comme précisé à l'Art. L.4121-1 du Code du Travail. Ceci permet aux Organisations Syndicales de garder leur rôle de contrepoids et de leur éviter de le transformer en contre-pouvoir.
- Majoration des heures de nuit conventionnelles de 20 % à 50 % au-delà de 15 années de travail posté.
- Mise en place d'un accord conventionnel de dé-postage pour les travailleurs postés.
- Favoriser le départ anticipé à la retraite à taux plein pour les salariés les plus exposés à la pénibilité, avec pour chaque départ, au moins une embauche.
- Retour à une périodicité des visites médicales : Annuelle pour les salariés, semestrielle pour les salariés les plus exposés.
- L'informatique ne pouvant prendre en compte tous les problèmes administratifs et humains, le retour des secrétaires de Direction est donc devenu une nécessité, ainsi que les postes de secrétariat.
- Pour minimiser le stress et la surcharge mentale, retour et renforcement d'une structure hiérarchique cohérente.
- L'annonce d'un PSE est une situation particulièrement pénible pour les salariés, c'est pourquoi **Force Ouvrière** revendique l'arrêt immédiat des licenciements.
- Passage de 4 à 2 ans pour la formation des élus CHSCT et des Représentants Syndicaux au CHSCT.
- Le CHSCT doit pouvoir se faire assister d'un Intervenant Prévention des Risques Professionnels (IPRP), avec la même procédure que la désignation d'un expert technologique.
- Mise en place pour les Représentants Syndicaux au CHSCT d'un crédit d'heures syndicales minimum équivalant aux membres du CHSCT, et attribution d'un crédit de 10 heures supplémentaires pour le secrétaire du CHSCT.
- Mettre en œuvre des actions de préventions sur la pénibilité en priorisant l'investissement sur l'ergonomie des postes de travail.

En attendant la satisfaction des revendications ci-dessus, **Force Ouvrière** rappelle à la Chambre Patronale qu'elle se doit de faire respecter les textes existants dans le Code du Travail, ceux de la Convention Collective des Industries Chimiques, ainsi que les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

### **ORGANE DE LA FEDECHIMIE C.G.T.F.O.**

**ATOME CAOUTCHOUC CHIMIE CUIRS & PEAUX PETROLE PLASTIQUES TEXTILE VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

**Email : [fedechimie\\_cgtfo@wanadoo.fr](mailto:fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr) - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>**